

Le courtier est tenu de transmettre au client la version la plus récente de l'Aperçu du fonds avant tout achat de titres de fonds communs de placement, conformément au Règlement 81 101. Afin d'éviter tout retard de traitement, veuillez communiquer avec notre Service de négociation directe au 416-413-7201 ou au 1.866.542.3403 avant de soumettre les instructions d'achat.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE)	(PRÉNOM)	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE	NUMÉRO DE COMPTE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE)	(PRÉNOM)	NUMÉRO DE COURTIER	NUMÉRO DE CONSEILLER

2. DÉPÔTS – PPA/RÉGIMES COLLECTIFS

DÉPÔTS DANS MON REER REER DE CONJOINT CELI REER COLLECTIF REER COLLECTIF DE CONJOINT CELI COLLECTIF COMPTE DE PLACEMENT

i) Provenant de : MON COMPTE BANCAIRE (voir section 8) MONTANT REMIS PAR MON EMPLOYEUR DANS LE RÉGIME COLLECTIF

ii) Fréquence: HEBDOMADAIRE TOUTES LES DEUX SEMAINES MENSUELLE BIMESTRIELLE TRIMESTRIELLE ANNUELLE
 BIMENSUELLE SEMESTRIELLE

jours de _____ et _____ mois de _____ et _____

→ Passer aux sections 6, 8 et 9

3. RETRAITS – FONDS DE REVENU (Note : Jusqu'à 10 fonds sont permis pour les paiements d'un FRR)

RETRAITS DE MON FRR FRR DE CONJOINT FRR1 FRV FRRP FRVR

i) À déposer dans : MON COMPTE BANCAIRE (voir section 8) MON COMPTE DE PLACEMENT OU CELI B2BBSC CHÈQUE (Des frais peuvent s'appliquer. Consultez le barème de frais pour les détails.)

ii) Montant : MINIMUM MAXIMUM (FRR1, FRV et FRVR seulement) _____ \$ BRUT _____ \$ NET (sous réserve des limites autorisées)

iii) Fréquence : MENSUELLE TRIMESTRIELLE (mars, juin, sept., déc.) SEMESTRIELLE ANNUELLE
mois de _____ et _____ mois de _____

iv) Date du paiement : _____
jj/mm/aaaa

v) Établir la retenue d'impôt (facultatif) cocher une case :

a) sur le montant en sus de mon minimum À _____ \$ ou à _____ % Fédéral / _____ % Provincial

b) sur le montant de mon versement total À _____ \$ ou à _____ % Fédéral / _____ % Provincial

→ Passer aux sections 6, 8 et 9

4. RETRAITS – COMPTES DE PLACEMENT ET CELI (Note : Les instructions relatives au Programme de retraits systématiques doivent être en dollars)

RETRAITS DE MON COMPTE DE PLACEMENT CELI CELI COLLECTIF

i) À : MON COMPTE B2BBCE MON COMPTE BANCAIRE (voir section 8) ENVOYEZ LE CHÈQUE PAR LA POSTE À L'ADRESSE QUI FIGURE AU DOSSIER

ii) Fréquence : HEBDOMADAIRE BIMENSUELLE MENSUELLE SEMESTRIELLE
 TOUTES LES DEUX SEMAINES BIMESTRIELLE TRIMESTRIELLE ANNUELLE

→ Passer aux sections 6, 8 et 9

5. ÉCHANGES SYSTÉMATIQUES

(Disponibles seulement au sein de la même famille de fonds)

Fréquence : HEBDOMADAIRE MENSUELLE TRIMESTRIELLE ANNUELLE

→ Passer aux sections 6 et 9

6. INSTRUCTIONS

Achat/ Vente	Code du fonds	Montant (cochez un type)	Option FA	Date		Achat/ Vente	Code du fonds	Montant (cochez un type)	Option FA	Date	
				Commencer (jj/mm/aaaa)	Arrêter (jj/mm/aaaa)					Commencer (jj/mm/aaaa)	Arrêter (jj/mm/aaaa)
A V		\$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/>				A V		\$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/>			
A V		\$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/>				A V		\$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/>			
A V		\$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/>				A V		\$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/>			
A V		\$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/>				A V		\$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/>			

Note: Premier achat à compter de la date indiquée ou de la prochaine date d'exécution établie par la société de fonds

Ne s'applique pas aux FNB

7. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX DIVIDENDES

Code du fonds	Réinvestir	Encaisser	Virement électronique de fonds* (Veuillez remplir la section 8)
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Pour les comptes de garantie des prêts investissement créés à compter du 1er novembre 2022, les décaissements en espèces ne sont plus autorisés. Toutes les distributions seront réinvesties dans le compte de garantie.

→ Passer aux sections 8 et 9

8. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES – JOINDRE UN CHÈQUE ANNULÉ – Ne pas remplir pour les régimes collectifs

PPA PAIEMENTS D'UN FONDS DE REVENU PRS DU COMPTE DE PLACEMENT OU DU CELI

DISTRIBUTIONS EN ESPÈCES DU COMPTE D'INVESTISSEMENT (INDIQUER LES CODES DE FONDS DANS LA SECTION 7)

_____ | _____ | _____ | _____
NOM DE LA BANQUE | N° DE LA BANQUE | N° DE DOMICILIATION | N° DU COMPTE BANCAIRE

9. SIGNATURES

En signant le présent formulaire, vous confirmez avoir lu et accepté les modalités relatives au programme de prélèvements automatiques ci-jointes. Par ailleurs, en signant le présent Formulaire d'instructions systématiques, vous acceptez les modalités de B2BBSC relatives aux directives ci-jointes.

_____ | _____ | _____ | _____
SIGNATURE DU CLIENT | DATE (JJ/MM/AAAA) | SIGNATURE AUTORISÉE DU COURTIER/CONSEILLER | DATE (JJ/MM/AAAA)

_____ | _____ | _____ | _____
SIGNATURE DU CLIENT | DATE (JJ/MM/AAAA) | SIGNATURE DU DÉPOSANT (SI CELUI-CI N'EST PAS LE CLIENT) | DATE (JJ/MM/AAAA)

_____ | _____
SIGNATURE DU CODÉPOSANT (SI CELUI-CI N'EST PAS LE CLIENT) | DATE (JJ/MM/AAAA)

TÉLÉCOPIER LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI AU (416) 413-0733

1. Modalités

- **En signant le présent formulaire, vous renoncez à toutes exigences de préavis prévues par les alinéas 15a) et b) de la Règle H1 de l'Association canadienne des paiements afférente aux débits préautorisés.**
- Vous autorisez la (les) société(s) de fonds visée(s) à porter au débit du compte bancaire fourni la (les) somme(s) indiquée(s) selon la (les) fréquence(s) demandée(s). Vous pouvez joindre une autre feuille si vous manquez d'espace.
- S'il s'agit d'un placement à des fins personnelles, le débit sera considéré comme un débit préautorisé (DPA) personnel selon la définition de l'Association canadienne des paiements (ACP). S'il s'agit d'un placement à des fins commerciales, le débit sera considéré comme un DPA d'entreprise. L'argent transféré entre les membres de l'ACP sera considéré comme un DPA de transfert de fonds où le payeur et le bénéficiaire sont la même personne.
- Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent formulaire. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent formulaire de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez www.cdnpay.ca.
- Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est nécessaire pour autoriser les opérations dans le compte bancaire fourni ont signé le présent formulaire.
- Vous pouvez modifier les directives ou annuler le régime en tout temps, à condition que la société de fonds visée reçoive un avis par téléphone ou par écrit au moins dix (10) jours ouvrables avant. Veuillez consulter chaque société de fonds visée pour savoir si ce délai peut être réduit ou annulé. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation ou pour en apprendre davantage sur vos droits d'annulation d'un accord de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site Web de l'ACP à www.cdnpay.ca. Vous acceptez de décharger l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'est pas respectée, sauf en cas de négligence grave par l'institution financière.
- La société de fonds visée est autorisée à accepter les modifications apportées au présent formulaire par mon courtier inscrit ou par mon conseiller en placements conformément aux politiques de sa société, conformément aux exigences de divulgation et d'autorisation exigées par l'ACP.
- Vous acceptez que les renseignements figurant dans le présent formulaire soient partagés avec l'institution financière, pour ce qui est de la divulgation des renseignements directement liés à et nécessaires à la juste mise en application des règles pertinentes aux DPA.
- Vous reconnaissez et acceptez l'entière responsabilité des frais encourus si les débits ne peuvent être portés au compte en raison d'insuffisance de provisions ou de toute autre raison pour laquelle vous pouvez être tenu responsable.

2. Modalités de B2B Banque Courtage à Escompte relatives aux instructions

- J'autorise/Nous autorisons B2B Trustco (Fiduciaire)/B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (B2BBSVMI)/ B2B Banque Courtage à Escompte (B2BBCE), selon le cas, ou un de leurs mandataires, conformément aux instructions fournies sur le Formulaire d'instructions systématiques ci-joint (le « Formulaire ») à effectuer :
 - a) des dépôts sur mon/notre compte bancaire et mon/notre compte B2BBCE (y compris mon/notre compte de placement ou CELI) conformément aux instructions fournies sur ce formulaire;
 - b) des retraits sur mon/notre montant remis par mon/notre employeur dans le régime collectif et mon/notre compte B2BBCE conformément aux instructions fournies sur ce formulaire; et
 - c) les échanges, achats et ventes des produits de placement conformément aux directives fournies sur ce formulaire;

selon la fréquence et les instructions indiquées sur ce formulaire à moins que je ne donne (nous ne donnions) des instructions contraires par écrit. Tout montant déposé sur mon/notre compte bancaire par erreur sera retourné au Fiduciaire, B2BBSVMI ou B2BBCE, selon le cas. En cas de compte bancaire « joint », tous les déposants doivent signer.